

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 166 par la phrase suivante :

« Elles prendront fortement en compte la question de l'insertion professionnelle des jeunes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'insertion professionnelle des jeunes est une nécessité qu'il convient de rappeler ici.